

Décision

Générale

colonial

Décision n° 39-422-1932 06/01/1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 janvier 1932

Numéro JO
n° 422 du 31/01/1932

Date du numéro
31 janvier 1932

TEXTE INTÉGRAL

M. Roussan, ingénieur principal de. classe du cadre général des travaux publics, est chargé des fonctions intérimaires de chef du service des travaux publics, en remplacement de M. Pla, ingénieur adjoint du cadre local. Il aura droit. en cette qualité, à une indemnité de fonctions de 6.000 francs par au, prévue par l'arrêté du 11 août 1930. La passation du service donnera lieu à l'établissement d un procès-verbal en triple exemplaire, qui sera soumis à l'approbation du Gouverneur. La présente décision prendra effet pour compter du jour de la passation du service.